



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de la convocation

30/01/2023

Envoyé en préfecture le 10/02/2023

Reçu en préfecture le 10/02/2023

Publié le

ID : 080-268002706-20230209-23D04-DE

S²LOW

Afférents au CCAS	En exercice	Qui ont délibéré
13	13	11

Délibération 23 D 04

DELIBERATION

Désignation des fournisseurs du lot « traiteur » pour l'opération Couscous chez vous

L'an deux mil vingt-trois, le 7 février à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic GABREL.

Membres présents : Ludovic Gabrel, Président ; Annick Braud, Vice-Présidente ; Jean Delabroye, Nommé ; Bernard Caron, Nommé ; Marie France Deleu, Nommée ; Jean Claude Laignel, Nommé ; Annie Babaut, Nommée ; Patricia Palus, Elue ; Grégory Maufroy, Elu ; Alain Babaut, Elu

Pouvoirs : Virginie Rousselle, Elue donne pouvoir à Annick Braud

Membres excusés : Alain Barbier Elu ; Céline Leclerc, Nommée ;

Le Président propose à l'assemblée :

En décembre dernier, suite à la décision du Conseil d'Administration d'organiser un repas à emporter un an sur deux à la place du repas des aînés, les services du CCAS ont adressé une demande de devis auprès de plusieurs fournisseurs comme suit :

Repas à emporter le mercredi 8 mars 2023 en lieu et place du traditionnel repas des aînés.

Proposition à transmettre avant le 31 janvier 2023 pour la livraison sur 3 sites, en plusieurs fois d'environ 800 plateaux repas individuels contenant chacun :

Des Amuse-Bouches

Une part individuelle de couscous

Fromage et salade

Dessert aux fruits de saison

Un emballage pratique pour le transport

Les quantités seront ajustées en fonction des inscriptions quinze jours avant la manifestation.

SARL GODEBERT

2 rue Faidherbe 80800 Corbie

Au Saint Antoine

39 Rue du Général Leclerc

Les propositions sont synthétisées dans le tableau ci-joint :

	SARL GODEBERT	
Proposition Amuse-Bouches	2Toasts, 1 navette, 1 brochette	3.50€ croustillant céleri/magret - cup cake saumon fumé/aneth/crème de chèvre et clafoutis aux légumes grillés et pesto (ou terrine de poissons (saumon/aneth) et sa sauce aux fines herbes)
Proposition Couscous	Royal 850g (poulet/bœuf/agneau/2merguez)	6.90€ : 3 viandes (boulette de bœuf (50g), demi-merguez et pilon de poulet), 250g de légumes, 150g de semoule.
Proposition salade et fromage	3 fromages emballés (camembert/mini chèvre/roquefort)	3,10 euros : 70g de fromage (deux variétés), salade d'endives ou verte au choix avec des noix et noisettes avec un morceau de beurre local.
Dessert aux fruits de saison	Charlottine aux poires	3€ : Tartelette crumble aux pommes
Emballage pratique	Emballage cartonné blanc et emballage de chaque entité	1.50€. Emballage cartonné blanc et emballage de chaque entité
Prix unitaire	15€	18€
TOTAL TTC estimé pour 800	12 000€	14 400€

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, au titre du mieux disant,

DECIDE :

A l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à désigner :

- Lot « **traiteur** » : à la SARL Godebert

Les dépenses sont inscrites à l'Article 6232 du Budget Primitif 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Président, la Directrice du CCAS et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corbie,

Le 9 février 2023

Ludovic GABREL

Président

